

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE THANNENKIRCH

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-RIBEAUVILLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 11

Séance du 12 mars 2024

en fonction : 8

Sous la présidence de Mme Angélique DIEUAIDE, Maire,

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 8

Objet : Vote du Tarif de la redevance assainissement communal

Vu le transfert de compétence assainissement au SDEA en date du 20 novembre 2023

Vu la nécessité d'équilibrer le budget assainissement entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Vu le volume d'eau facturé en 2023 (27 413 m³)

Vu le tarif de la redevance assainissement communal de 0,50 € par m³

Madame La Maire propose au conseil municipal de voter une augmentation de 0,20 € par m³ concernant le prix de la redevance assainissement communal afin de permettre d'équilibrer le budget de fonctionnement de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité
de voter l'augmentation de la redevance assainissement communal de 0,20€ soit 0.70€.

Le Maire, Angélique DIEUAIDE

